

SAUVEGARDE DE LA TOUR SANTA MARIA DI A CHJAPPELLA

Témoignage inestimable
de notre Histoire

SUSTENE STU PRUGETTU | FAIRE UN DON
MAKE A DONATION | FARE UNA DONAZIONE



INSEME SALVEMU U PATRIMONIUM NUSTRALE
LET'S SAVE OUR HERITAGE TOGETHER
ENSEMBLE SAUVONS NOTRE PATRIMOINE
INSIEME SALVAGUARDIAMO IL NOSTRO PATRIMONIO

Vulete fà un donu ?



Faire un don | Make a Donation Fare una donazione

J'adresse mon règlement à l'ordre de • I send my payment to the order of • Indirizzo il mio pagamento a favore di :
Mécénat Patrimoine SANTA MARIA Sauvegarde
Payeur régional de la Collectivité de Corse

Particolare | Particulier | Private person | Privato

Trasferimentu bancariu | Virement bancaire | Bank Transfer | Bonifico Bancario

IBAN : FR73 3000 1001 09C2 0000 0000 078 / BIC : BDFEFRPPCT

Sceccu | Chèque | Cheque | Assegno

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin à l'adresse suivante :
PAIERIE DE CORSE, SAINT JOSEPH 20179 AJACCIO CEDEX

Le montant de mon don est de €

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email : Tél. : / / / /

Un reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal cochez ici : ou contacter le Pôle Mécénat.

Impresa | Entreprise | Company | Società

- Cuntattate u polu Mecenatu • Contactez le pôle Mécénat
- Contact the Sponsorship Department • Contattare il Dipartimento Filantropia :

Palazzu di a Cullettività di Corsica

Giratoghju di u Marisciale Leclerc 20405 Bastia cedex 9

T : +33 (0)4 95 20 25 25 / +33 (0)4 20 03 97 02 / +33 (0)6 18 60 12 70
mecenatu@isula.corsica

Le mécénat d'entreprise nécessite au préalable une convention qui a pour objet de définir les modalités du mécénat entre l'entreprise et la Collectivité de Corse dans le cadre du projet soutenu et d'organiser les rapports entre les parties. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions relatives au mécénat encadrées par l'article 238 bis du Code Général des Impôts. Toute collectivité territoriale est éligible au mécénat avec droit à avantage fiscal, pour l'entreprise, selon l'article 28 de l'instruction fiscale 4C5-04 du 13 juillet 2004.

Bénéficiez d'une réduction d'impôts

66% de réduction pour les particuliers : vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du montant du don, dans la limite de **20 % du revenu imposable**.

Pour les entreprises, une réduction d'impôts de **60 % du montant du don** jusqu'à 2 millions € de dons annuels et **40 % du montant du don** au-delà de 2 millions € de dons annuels, **dans la limite de 20 000€ ou de 0,5% du chiffre d'affaires (HT)** lorsque ce dernier montant est plus élevé. En cas de dépassement du plafond, possibilité de reporter l'excédent de réduction d'impôt sur 5 ans.

SCOPRE à SUSTENE STU PRUGETTU

FIND OUT MORE ABOUT THIS PROJECT and MAKE A DONATION

DÉCOUVRIR CE PROJET et FAIRE UN DON

PER SAPERNE DI PIÙ e FARE UNA DONAZIONE

